

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Phare Familial Inc.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 07 juillet 2022	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	07 juil. 2022	07 juil. 2022
Commentaires : 1 employé était sur les lieux sans avoir reçu la vérification DS. La mentore en assurance de la qualité a discuté avec la responsable. L'employé qui n'avait pas sa vérification de DS a quitté les lieux. *Interdiction au membre du personnel de fréquenter le site et de travailler avec les enfants jusqu'à l'obtention de cette vérification. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	07 juil. 2022	07 juil. 2022
Commentaires : 4 dossiers d'employés sur 4 n'avait pas la déclaration signée. Le responsable a corrigé la non-conformité pendant la visite. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	07 juil. 2022	07 juil. 2022
Commentaires : 1 copie de DS n'est pas dans le dossier d'un employé. Nouveau membre du personnel embauché sans dossier du ministère du Développement social. Une discussion a eu lieu avec la responsable et le membre du personnel a quitté les lieux. *Interdiction au membre du personnel de fréquenter le site et de travailler avec les enfants jusqu'à l'obtention de cette vérification. La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été vérifiés;

- Le ratio enfant-éducateur/éducatrice
- Les dossiers des membres du personnel a été mise à jour
- Les formations au niveau du certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire

Commentaires généraux

(RCR) valide.

- L'espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels des enfants, porte une étiquette et est rangé séparément pour chaque enfant.
- L'air de jeu extérieur

La mentore en assurance de la qualité observée le lavage des mains et le diner, la lecture d'un conte, la période de repos.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 juillet 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sabrina Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2022

\_\_\_\_\_  
Date